

Montréal, le 15 août 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Pierre Pelletier  
Procureur du CIFQ  
2843, rue des Berges  
Lévis (Québec) G6V 8Y5

M<sup>e</sup> Serge Cormier  
Sauvé Cormier Chabot & Associés  
Procureur de l'AREQ  
191, rue du Palais, C.P. 610  
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement  
au réseau de transport d'Hydro-Québec  
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

---

Chers confrères,

Dans sa correspondance du 2 août dernier, la Régie informait les parties de son intention de tenir une audience orale afin de les entendre sur les enjeux en lien avec la technique du renvoi dynamique aux différents documents mentionnés en référence, principalement aux pages 65 et 66 des *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec* (pièce B-0006 - Liste des documents de référence). La Régie a, dans cette même correspondance, fait part de ses préoccupations concernant l'utilisation de cette technique spécifiquement eu égard à la langue et à la qualification de certains organismes référés aux fins du renvoi.

Par la présente, la Régie convoque les parties à une audience orale qui se tiendra le **27 septembre 2013 dès 9 h, dans la salle Jean-Paul Riopelle** afin de les entendre sur ces sujets.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as